



LA FRANCE DE TOUTES NOS FORCES

La directrice de campagne



M. André Flageul
Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles
108-110 rue Saint Maur
75011 Paris

Paris, le 5 mars 2007

Monsieur le Président,

C'est avec un vif intérêt que j'ai pris connaissance du questionnaire que vous avez adressé à François Bayrou en tant que candidat à l'élection présidentielle.

Comme vous le savez sans doute, François Bayrou est très sensibilisé aux questions de l'aide à domicile, problématique éminemment liée à celle, majeure, de la prise en charge de la dépendance.

Voici donc sa position concernant les différents points que vous évoquez.

1) François Bayrou s'engage à faire de l'aide à domicile un droit fondamental et un enjeu central des politiques publiques.

2) Informer les personnes des droits qui sont les leurs est essentiel. C'est vrai, bien entendu, en matière d'aide à domicile. Mais ce principe doit irriguer plus largement toutes les politiques publiques. François Bayrou est favorable à une réforme de l'administration destinée à la rapprocher du citoyen, de la rendre plus simple et plus lisible.

Toutes les parties prenantes aux dispositifs d'aide à domicile doivent être soumises à une obligation de publicité et de diffusion de l'information.

3) L'article L232-6 du code de l'action sociale et des familles garantit que « l'équipe médico-sociale recommande les modalités d'intervention qui lui paraissent les plus appropriées compte tenu du besoin d'aide et de l'état de perte d'autonomie du bénéficiaire ». Il précise de plus que « dans les cas de perte d'autonomie les plus importants (...), lorsque le plan d'aide prévoit l'intervention d'une tierce personne à domicile, l'allocation personnalisée d'autonomie est (...) affectée à la rémunération d'un service prestataire d'aide à domicile agréé. »

La question que vous posez est donc celle de l'application de la loi et non de sa modification. François Bayrou s'engage à faire en sorte que la lettre et l'esprit des textes soient respectés.

4 et 5) Pour de nombreux publics, l'aide à domicile actuellement fournie est insuffisante. La question de son financement entre plus largement dans le cadre de la réforme du financement de la protection sociale, de l'aide et de l'action sociale.

François Bayrou est favorable à une réforme du financement de la sécurité sociale susceptible de générer des produits supplémentaires pour couvrir ces besoins. Cinq pistes pouvaient être explorées : une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, une hausse de la CSG, la TVA sociale, une taxe sur la consommation de carburants fossiles, enfin une taxe sur les mouvements financiers.

6 et 7) Les services à la personne, en général, et les services à domicile, en particulier, pourraient constituer un gisement d'emploi sous exploité. Le développement des services à la personne constitue l'une de nos politiques de l'emploi les plus porteuses.

Partant d'un tel constat, notre objectif doit être double : il s'agit, d'une part, de bien délimiter le champ des services à la personne et, d'autre part, de solvabiliser la demande, notamment par des aménagements fiscaux ciblés et supplémentaires.

Tout en me tenant à votre disposition pour de plus amples informations, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Marielle de Sarnez